



Plan d'action de développement durable 2016-2020

*Fonds de recherche
Nature et
technologies*

Québec 

Nos chercheurs bâtissent
un avenir durable

Coordination et rédaction : Fonds de recherche du Québec, service de la planification et de la performance

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

ISBN (imprimé) 978-2-550-75404-6

ISBN (PDF) 978-2-550-75405-3

Ce document est également diffusé en format PDF dans le site Web du FRQNT : <http://www.frqnt.gouv.qc.ca/le-frqnt/publications>

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Pour faciliter la lecture du texte, le genre masculin est utilisé sans aucune intention discriminatoire.

Table des matières

Mot du scientifique en chef et de la directrice scientifique	3
Introduction	5
La Stratégie gouvernementale 2015-2020 en bref	5
Contribution à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable	6
Bilan du Plan d'action de développement durable 2009-2015	6
Orientation gouvernementale 1 - Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique	7
Orientation gouvernementale 2 - Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable	11
Orientation gouvernementale 3 - Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité	12
Orientation gouvernementale 7 - Soutenir la mobilité durable	12
Orientation spécifique aux Fonds de recherche du Québec	13
Annexe 1. Principes de développement durable	15
Annexe 2. Objectifs de la Stratégie gouvernementale non retenus dans ce plan d'action	16

Mot du scientifique en chef et de la directrice scientifique

C'est avec plaisir que nous vous présentons le Plan d'action de développement durable du Fonds de recherche du Québec — Nature et technologies qui témoigne de la volonté du Fonds à poursuivre son engagement dans la démarche de développement durable.

Dans ce plan, le Fonds définit les actions structurantes qu'il entend mener afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Ces actions visent à renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique et à promouvoir le rôle de la recherche dans l'atteinte des objectifs de développement durable du Québec. De par sa mission, le Fonds appuie des étudiants et des chercheurs du secteur des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie qui s'intéressent à des thématiques de développement durable, dont certaines liées aux grands enjeux identifiés dans la Stratégie. Il importe de mettre en valeur ces projets de recherche et de soutenir la mobilisation des connaissances dans la société.

De plus, le développement durable est l'un des grands projets intersectoriels mis de l'avant par les Fonds de recherche du Québec. Le forum de réflexion intersectoriel sur la recherche en développement durable tenu en 2013 a permis de dégager plusieurs pistes d'action pour contribuer à relever ensemble ce défi de société. L'intégration des dimensions sociales, environnementales et économiques du développement durable nécessite la mobilisation des chercheurs des disciplines et secteurs couverts par les trois Fonds de recherche, avec les différents acteurs de la société, et la participation aux réseaux de recherche internationaux.

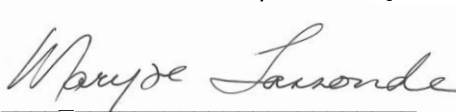
Par ce plan d'action, le Fonds s'associe à la vision du Gouvernement de construire une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations.

Le scientifique en chef du Québec,



Rémi Quirion, OC, CQ, Ph. D., MSRC

La directrice scientifique du FRQNT,



Maryse Lassonde, OC, CQ, Ph. D., MSRC

Introduction

Le Plan d'action de développement durable 2016-2020 du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT) démontre l'engagement du Fonds à intégrer les principes de développement durable (présentés à l'annexe 1) dans la mise en œuvre de sa mission et dans ses pratiques administratives et organisationnelles. Ce plan fait suite au Plan d'action de développement durable 2009-2015 et contribue à l'atteinte des objectifs visés par la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

La Stratégie gouvernementale 2015-2020 en bref

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 se fonde sur sept enjeux fondamentaux et contient huit orientations regroupant 27 objectifs autour desquels s'articulera l'activité gouvernementale en développement durable d'ici 2020.

Les enjeux fondamentaux visés par la Stratégie gouvernementale :

- Enjeu 1 : Le renforcement de la gouvernance en intégrant davantage les dimensions environnementale, sociale et économique dans les décisions
- Enjeu 2 : L'action responsable
- Enjeu 3 : Le développement de la connaissance et l'innovation
- Enjeu 4 : L'intégration de la préoccupation intergénérationnelle dans les actions
- Enjeu 5 : L'engagement, le partage et la collaboration
- Enjeu 6 : L'intégration de la culture au développement durable
- Enjeu 7 : Le renforcement de la complémentarité des initiatives de développement durable et de lutte contre les changements climatiques

Les orientations proposées dans la Stratégie gouvernementale :

- Orientation 1 : Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique
Les objectifs visés par cette orientation touchent principalement des actions visant à intégrer les principes de développement durable à l'intérieur des ministères et organismes.
- Orientation 2 : Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable
- Orientation 3 : Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité
- Orientation 4 : Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques
- Orientation 5 : Améliorer par la prévention la santé de la population
- Orientation 6 : Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités
- Orientation 7 : Soutenir la mobilité durable
- Orientation 8 : Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Les activités incontournables de la Stratégie gouvernementale :

- Activité incontournable 1 : Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable
- Activité incontournable 2 : Prise en compte des principes de développement durable
- Activité incontournable 3 : Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable
- Activité incontournable 4 : Contribution à l'accompagnement en développement durable des entreprises
- Activité incontournable 5 : Contribution à l'accompagnement en développement durable des acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial

Contribution à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable

Le Plan d'action de développement durable 2016-2020 du FRQNT répond aux enjeux et orientations proposés par la stratégie gouvernementale. Les actions proposées ne visent que les objectifs de la stratégie gouvernementale auxquels sa mission, ses compétences et son champ d'intervention lui permettent de contribuer. L'annexe 2 présente les motifs pour lesquels certains objectifs gouvernementaux n'ont pas été retenus.

Les actions présentées dans ce plan d'action permettront au Fonds de contribuer notamment aux orientations gouvernementales suivantes :

- Orientation 1 : Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique
- Orientation 2 : Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable
- Orientation 3 : Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité
- Orientation 7 : Soutenir la mobilité durable

Ce plan d'action contribue également à l'atteinte des activités incontournables 1, 2 et 3 de la Stratégie gouvernementale, les activités incontournables 4 et 5 de la Stratégie gouvernementale ne s'appliquant pas aux Fonds de recherche du Québec.

Aux objectifs de la stratégie gouvernementale s'ajoute un objectif organisationnel spécifique aux Fonds de recherche du Québec visant à soutenir la recherche en développement durable. Rappelons que la mission du FRQNT est de promouvoir et de soutenir l'excellence en recherche dans l'ensemble des domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie. Par cet objectif organisationnel transversal, le Fonds contribuera à une ou plusieurs orientations de la stratégie gouvernementale, selon les thématiques retenues par ses partenaires et par les chercheurs financés.

Bilan du Plan d'action de développement durable 2009-2015

Le FRQNT a documenté annuellement les résultats de la mise en œuvre de son plan d'action de développement durable 2009-2015 dans ses rapports annuels de gestion. De plus, un bilan des réalisations du plan de gestion environnementale a été effectué au cours du premier trimestre 2015, tout comme un bilan de mise en œuvre du plan d'action 2009-2015. Ces exercices de réflexion et de reddition de comptes ont permis d'identifier les principales réalisations du Fonds en matière de développement durable, de dégager des pistes à explorer pour l'élaboration du prochain plan d'action et de cerner des champs d'action prioritaires.

Parmi les principales réalisations qui découlent de la mise en œuvre du plan d'action 2009-2015 et qui s'inscrivent plus particulièrement dans la mission du Fonds, on souligne :

- le développement d'un indicateur de l'ampleur de la recherche en développement durable;
- la production d'un portrait de la recherche québécoise en développement durable;
- la tenue d'un forum de réflexion sur la recherche en développement durable;
- la tenue d'un forum sur l'entrepreneuriat et la créativité qui s'inscrit dans l'Agenda 21 de la culture.

D'autres réalisations d'importance, liées à des mesures administratives, méritent d'être soulignées, notamment :

- la sensibilisation du personnel des Fonds au développement durable par une formation offerte en ligne;
- la réalisation d'un cadre de gestion environnementale ayant favorisé la diminution de la consommation énergétique et la réduction des déplacements, entre autres par l'utilisation accrue des moyens de communication à distance;
- la mise en place de mesures visant à réduire la consommation de papier, dont un portail électronique sécurisé permettant aux membres du conseil d'administration de participer aux séances sans papier et des procédures d'évaluation sans papier des demandes d'aide financière.

Le Plan d'action de développement durable 2016-2020 s'inscrit dans la continuité du plan d'action précédent. Ainsi, plusieurs des réalisations découlant de la mise en œuvre du plan d'action 2009-2015 seront enrichies par les nouvelles actions proposées.

Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique

Orientation gouvernementale 1



Objectif gouvernemental 1.1 : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique (Activité incontournable 1)

Action 1. Accroître l'archivage numérique et la classification électronique des documents

INDICATEUR	CIBLES
État d'avancement du système de gestion documentaire	- Calendrier de conservation adopté d'ici le 31 octobre 2016 - Classification électronique des documents implantée d'ici 2020

Action 2. Promouvoir l'utilisation des transports collectifs et actifs auprès des employés

Cette action s'ajoute au maintien par les Fonds de recherche de leur Politique pour favoriser l'accessibilité au transport en commun.

INDICATEURS	CIBLES
- Nombre et nature des activités de sensibilisation - Part des nouveaux employés informés de la politique d'accessibilité au transport en commun - Nombre de sondages sur l'utilisation des transports collectifs et actifs du personnel	- Au moins une activité de sensibilisation par année 100 % des nouveaux employés informés - Au moins deux sondages réalisés auprès du personnel d'ici 2020

Action 3. Optimiser la gestion écoresponsable du parc informatique

La virtualisation, qui consiste à regrouper plusieurs serveurs « virtuels » sur un même serveur physique, permet une moindre consommation d'espace, d'énergie et de matière première. Tous les serveurs ajoutés ou remplacés devront permettre ce type d'architecture.

L'utilisation d'imprimantes partagées permet d'en optimiser la vie utile et de réduire le gaspillage de cartouches d'encre sous-utilisées. À noter que certains bureaux conservent des imprimantes individuelles pour des raisons de confidentialité.

INDICATEURS	CIBLES
- Proportion des nouveaux serveurs permettant la virtualisation - Nombre d'imprimantes partagées	100 % des nouveaux serveurs 100 % des nouvelles imprimantes partagées par plusieurs utilisateurs

Action 4. Organiser et tenir des événements de manière écoresponsable

INDICATEUR	CIBLES
Nombre et proportion d'événements organisés par le Fonds intégrant des mesures écoresponsables	- Au moins 50 % des événements d'ici 2018. - Au moins 80 % des événements d'ici 2020.

Action 5. Élaborer une politique d'acquisition écoresponsable

INDICATEUR	CIBLE
État d'avancement de la politique	Politique élaborée d'ici le 31 mars 2017

Objectif gouvernemental 1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics (Activité incontournable 2)

Action 6. Prendre en compte les principes de développement durable dans l'élaboration des politiques et stratégies du Fonds

INDICATEUR	CIBLE
Part des nouvelles politiques et stratégies élaborées en prenant compte des principes de développement durable	100 % des nouvelles politiques et stratégies, d'ici 2020

Action 7. Suivre et améliorer la satisfaction et la mobilisation du personnel

Cette action s'inscrit dans une démarche entreprise par le Fonds visant à prendre en compte les principes de développement durable dans ses pratiques de gestion des ressources humaines.

INDICATEURS	CIBLES
Nombre de sondages sur la satisfaction des employés	2 sondages effectués d'ici 2020
Nombre et nature des mesures visant l'amélioration de la satisfaction des employés	Au moins 2 mesures mises en place d'ici 2020

Action 8. Mise en place d'un plan de relève et de transfert d'expertise

Cette action s'inscrit dans une démarche entreprise par le Fonds visant à prendre en compte les principes de développement durable dans ses pratiques de gestion des ressources humaines.

INDICATEUR	CIBLE
État d'avancement du plan	Mise en place du plan d'ici le 31 mars 2017

Objectif gouvernemental 1.3 : Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales

Action 9. Organiser ou collaborer à l'organisation de forums et journées de réflexion sur les défis prioritaires du Québec

Cette action contribue également à l'atteinte de l'**objectif 6.3** de la Stratégie gouvernementale : Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités.

INDICATEURS	CIBLES
- Nombre et nature des forums et de journées de réflexion tenus - Nombre et profil des participants	- Au moins une journée de réflexion ou un forum par année - Représentation des parties prenantes parmi les participants invités

Objectif gouvernemental 1.4 : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Action 10. Poursuivre l'offre de formation en matière de développement durable

Cette action s'inscrit en continuité du Plan d'action de développement durable 2009-2015 du Fonds, afin de maintenir l'offre de formation en développement durable aux nouveaux employés du Fonds. Une formation sur le développement durable sera également offerte aux membres du conseil d'administration du Fonds.

INDICATEURS	CIBLES
- Proportion des nouveaux employés joints par une activité de formation sur le développement durable - Proportion des administrateurs joints par une activité de formation sur le développement durable	100 % des nouveaux employés 100 % des nouveaux membres joints dans l'année suivant leur nomination

Objectif gouvernemental 1.5 : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial (Activité incontournable 3)

Action 11. Soutenir des initiatives intersectorielles qui intègrent les arts, la culture, la créativité et l'innovation

Cette action s'inscrit en continuité du Plan d'action de développement durable 2009-2015 du Fonds. Il contribue à l'atteinte des objectifs 12 et 14 de l'Agenda 21 de la Culture du Québec :



Objectif 12 : Miser sur le pouvoir des arts et de la culture pour accroître l'excellence d'autres secteurs de l'activité économique

Objectif 14 : Développer et promouvoir la créativité en intégrant la culture dans les politiques d'innovation

INDICATEUR	CIBLE
Nombre d'initiatives soutenues par les Fonds	Au moins trois nouvelles initiatives soutenues d'ici 2020

Objectif gouvernemental 1.6 : Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie

Action 12. Consolider les collaborations de recherche nationales et internationales du Fonds en lien avec le développement durable

INDICATEUR	CIBLE
Nombre d'activités de collaborations nationales ou internationales en lien avec le développement durable	Au moins une activité par année

Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable

Orientation gouvernementale 2



Objectif gouvernemental 2.3 : Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

Action 13. Mettre en œuvre des mesures favorisant l'écoresponsabilité dans la recherche soutenue par le Fonds

INDICATEURS	CIBLES
- État d'avancement de l'élaboration de l'énoncé de principe sur les impacts environnementaux de la recherche - État d'avancement du processus de déclaration des impacts environnementaux de la recherche - État d'avancement de la réflexion sur les dépenses écoresponsables des chercheurs, dans le cadre des subventions de recherche	- Énoncé de principe élaboré d'ici le 31 mars 2017 - Processus de déclaration établi d'ici le 31 mars 2017 - Recommandations proposées d'ici le 30 juin 2018

Objectif gouvernemental 2.4 : Développer et mettre en valeur des compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable

Action 14. Lancer un programme de bourses de recherche en partenariat dans le domaine de l'économie verte

INDICATEUR	CIBLE
Nombre de bourses offertes	Au moins 9 bourses d'ici 2020

Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

Orientation gouvernementale 3



Objectif gouvernemental 3.1 : Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité

Action 15. Soutenir la recherche sur le développement durable dans le secteur minier

INDICATEUR	CIBLE
Nombre de projets financés dans le cadre du Programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier	Au moins 30 projets soutenus de 2016 à 2020

Soutenir la mobilité durable

Orientation gouvernementale 7



Objectif gouvernemental 7.2 : Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES

Action 16. Explorer les possibilités de partenariat pour le soutien de la recherche sur l'électrification des transports

INDICATEUR	CIBLE
État d'avancement des démarches	Démarches réalisées d'ici 2018

Orientation spécifique aux Fonds de recherche du Québec

Objectif organisationnel : Soutenir et mettre en valeur la recherche québécoise en développement durable

Action 17. Soutenir des programmes ou initiatives de recherche qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable

INDICATEUR	CIBLE
Portrait des programmes et initiatives de recherche en développement durable soutenus par le Fonds et contribution à la Stratégie gouvernementale	Mise à jour annuelle du portrait

Action 18. Mettre en valeur la recherche en développement durable financée par le Fonds

INDICATEUR	CIBLE
Nombre et nature des activités de mise en valeur de la recherche en développement durable	Au moins une activité de mise en valeur par année

Action 19. Mettre à jour l'indicateur de la recherche québécoise en développement durable

Cette action s'inscrit en continuité du Plan d'action de développement durable 2009-2015 du Fonds, qui a mené au développement d'un indicateur de l'ampleur de la recherche en développement basé sur les publications scientifiques des chercheurs québécois diffusé sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec. Dans le cadre du Plan 2016-2020, l'indicateur sera mis à jour et diffusé sur le site Web du scientifique en chef du Québec.

INDICATEUR	CIBLE
Mise à jour de l'indicateur sur les publications scientifiques en développement durable	Indicateur mis à jour d'ici 2018

Annexe 1. Principes de développement durable

Santé et qualité de vie : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;

Équité et solidarité sociales : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;

Protection de l'environnement : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;

Efficacité économique : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;

Participation et engagement : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;

Accès au savoir : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;

Subsidiarité : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

Partenariat et coopération intergouvernementale : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;

Prévention : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;

Précaution : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;

Protection du patrimoine culturel : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;

Préservation de la biodiversité : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;

Respect de la capacité de support des écosystèmes : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;

Production et consommation responsables : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

Pollueur payeur : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;

Internalisation des coûts : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

Annexe 2. Objectifs de la Stratégie gouvernementale non retenus dans ce plan d'action

La mission du Fonds ne lui permet pas de s'engager à contribuer de manière spécifique à l'atteinte des objectifs gouvernementaux énumérés ci-dessous. Toutefois, le Fonds contribue de façon indirecte à plusieurs de ces objectifs de par les thématiques de recherche retenues par les chercheurs financés et ses partenaires. Ainsi, un portrait des initiatives de recherche soutenues en lien avec le développement durable sera réalisé dans le cadre de l'action 17 du présent plan.

Objectifs non retenus

- Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables (2.1)
- Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec (2.2)
- Aider les consommateurs à faire des choix responsables (2.5)
- Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société (3.2)
- Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables (4.1)
- Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités (4.2)
- Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés (4.3)
- Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie (5.1)
- Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires (5.2)
- Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire (6.1)
- Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires (6.2)
- Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels (6.4)
- Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables (7.1)
- Améliorer l'efficacité énergétique (8.1)
- Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise (8.2)
- Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES (8.3)